

**DELIBERATION**  
**du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 15 octobre 2024**

---

**Délibération n° 13 - 2024 relative à l'accréditation du troisième cycle en santé pour le contrat 2024-2028**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1 III,  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur, et notamment son article 2,*

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande d'accréditation du troisième cycle en santé pour le contrat 2024-2028.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	79	Membres présents	37
Majorité absolue	40	Membres représentés	11
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	48	Pour	48	Contre	0	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation  
La vice-présidente du conseil académique**

**Emmanuelle LECLERCQ**

Document en annexe au présent extrait : Dossier accréditation troisième cycle
---

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 21/10/2024
---